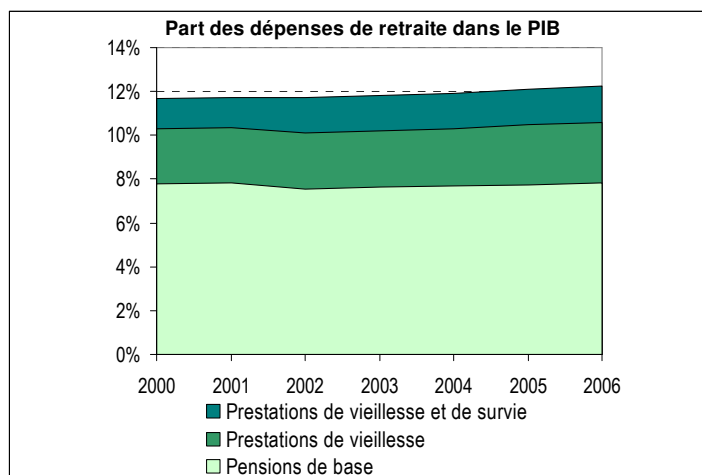


Indicateur n°3 : Part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut



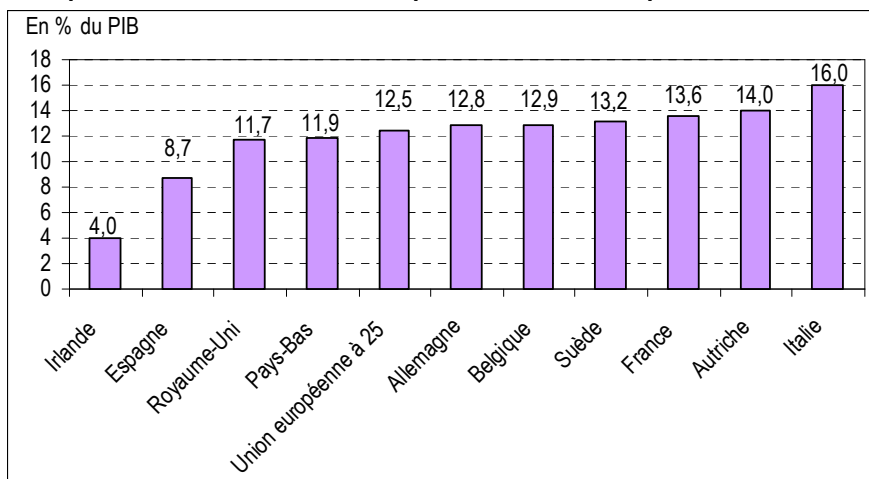
Source : DREES, comptes de la protection sociale.

La part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut retrace le prélèvement que le financement des retraites exerce sur la richesse nationale. Son évolution au cours du temps renseigne sur la viabilité à long terme du système des retraites.

En 2006, le PIB de la France s'élève à 1 792 Md€ et les dépenses de prestations de retraite s'élèvent à 219,5 Md€, soit près de 12,3 % du PIB. Ce total inclut un peu plus de 30 Md€ au titre des pensions de réversion (soit 1,7 % du PIB). *A contrario*, les dépenses au titre de mutuelles, institutions de retraites supplémentaires et de prévoyance ne représentent en France qu'une très faible part des dépenses de retraite (2,6 Md€ au total en 2006, soit 0,13 % du PIB).

De 2000 à 2003, la part des prestations de retraite dans le PIB est restée quasiment stable, autour de XX%. L'augmentation du nombre de départs en retraite enregistrés en 2004 étant étalée au long de l'année, on n'observe pas de hausse significative de la part des prestations de retraite dans le PIB. Celle-ci commence toutefois à s'élever depuis 2005 (12,1 %) et cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années, au fur et à mesure du départ à la retraite des générations nombreuses du baby-boom.

Dépenses 2004 de protection sociale liées au risque vieillesse-survie pour une sélection de pays de l'UE



Source : Eurostat

Sur un champ un peu plus large que celui présenté ci-dessus (voir précisions méthodologiques), Eurostat réalise des comparaisons européennes pour le risque « vieillesse-survie ». Sous cette acception du risque, la part des dépenses de retraites dans le PIB apparaît logiquement un peu plus élevée (13,6 % pour la France en 2004, contre 11,9 %).

La comparaison menée par Eurostat montre que la France apparaissait en 2004 comme le troisième pays au sein de l'Union à 25 pour la dépense rapportée au PIB au titre du risque « vieillesse-survie », plus élevée de 1,1 point que la moyenne de ces pays. Il est à noter toutefois que cette part est fortement influencée par la structure démographique respective des pays de l'Union (en particulier par la part des personnes en âge d'être à la retraite dans la population totale, ce qui contribue à expliquer les positions extrêmes occupées par l'Italie et par l'Irlande) ainsi que par les spécificités (nature et niveau des droits ouverts etc) et le degré de maturité des régimes de retraite.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°3 :

La masse totale des dépenses de retraite est déterminée à l'aide des comptes de la protection sociale élaborés annuellement par la DREES. Le premier graphique présente trois séries composites ainsi agrégées :

- la série « pensions de base » comprend l'ensemble des pensions de retraite et les avantages complémentaires (majorations de pensions pour enfants etc) servis par les régimes de retraite de base ainsi que les prestations servies au titre des allocations supplémentaires (principalement, les allocations constitutives du *minimum vieillesse*) ;
- la série « prestations de vieillesse » comprend, en sus des éléments précédents, les pensions servies par les régimes complémentaires de salariés (y compris les avantages complémentaires de ces régimes) ainsi que les sommes versées par les mutuelles de retraite, les institutions de retraites supplémentaire et les institutions de prévoyance.
- la série « prestations de vieillesse et de survie » inclut en outre les pensions de réversion, à l'exclusion des pensions d'ayant droits en matière d'accidents du travail et d'invalidité, des capitaux décès et de l'assurance veuvage.

Dans le champ ainsi déterminé, les prestations prises en compte sont celles versées par les régimes d'assurances sociales (régime général, régimes complémentaires de retraite des salariés, régimes de non salariés, régimes spéciaux y compris le régime des pensions civiles de l'Etat), les dispositifs extra-légaux d'entreprises ainsi que les régimes mutualistes et de retraite supplémentaire.

Les données relatives à l'année N sont disponibles en juillet de l'année suivante. Pour plus de détails sur les sommes représentées par ces différents éléments, se reporter aux *Comptes de la protection sociale 2006* publiés par la DREES.

Les comparaisons menées par Eurostat et reprises ici dans l'histogramme portent sur un champ plus large que celui présenté à la série « prestations de vieillesse et de survie » du premier graphique. Elles incluent en sus les capitaux-décès versés par les mutuelles et les institutions de prévoyance (au titre du risque « survie »), les compensations de charges versées notamment aux personnes âgées dépendantes (dans le cas de la France, il s'agit de l'allocation personnalisée d'autonomie et de l'allocation compensatrice pour tierce personne des plus de 60 ans, voir programme « invalidité et dispositifs gérés par la CNSA ») et les aides versées dans le cadre de l'action sociale des différents régimes.

Les dernières données de comparaison internationale publiées par Eurostat en août 2007 pour cet indicateur se rapportent à l'année 2004. Pour les résultats complets de cet indicateur portant sur les 25 pays que comptait l'Union européenne à cette date, se reporter à l'adresse internet : epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-07-099/FR/KS-SF-07-099-FR.PDF